

Paris, le 12 mai 2021



Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
Pavillon Boncourt
21 rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education nationale
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

SG/NL/NA/2020/2021/21

Objet : Interpellation sur les aménagements des examens

Madame la ministre, monsieur le ministre,

Compte tenu de la crise sanitaire que notre pays traverse depuis plusieurs mois et de l'impact qu'elle a eue sur la scolarité de nos enfants, notre Fédération souhaitait que le contrôle continu soit, à l'instar de l'an passé, la norme et remplace les examens de fin d'année. Le gouvernement n'a pas fait ce choix, et nous nous posons un certain nombre de questions concernant les aménagements que vous avez annoncés pour le passage des examens du Brevet des collèges, des Bacs ou du BTS.

Nous souhaiterions avoir des précisions et nous vous remercions, par avance, de vos réponses à nos questions listées dans ce courrier.

- Comment le ministère de l'Education nationale prévoit-il de compenser les heures perdues par les collégiens et lycéens dont les établissements vont fermer en juin pour devenir des centres d'examen (rappelons que ces heures s'ajoutent aux heures de cours non prodigués pour cause de pandémie) ?
- Lors du grand oral, comment feront les élèves dont les enseignants auront refusé de rédiger un mot pour préciser les notions qui n'auront pas été abordées durant l'année scolaire ?
- Comment les sujets des 4 épreuves écrites du Brevet des collèges vont-ils pouvoir tenir compte des notions qui n'auront pas été abordées durant l'année scolaire ?
- Comment le ministère de l'Education pense-t-il ne pas défavoriser le bac professionnel quand les épreuves en présence constituant 50% de leur note finale seront maintenues, contrairement au bac général pour lequel ces épreuves en présence ne représentent que 15% de la note des élèves ?
- Comment le ministère de l'Education compte-t-il aider les élèves de CAP qui n'auront pas eu de formation suffisante pour présenter leur « chef d'œuvre » en fin d'année ?

•

.../...

- Comment les ministères de l'Education et de l'Enseignement supérieur prévoient-ils d'organiser le « coaching personnalisé » promis par M. Blanquer pour les étudiants de BTS qui auront échoué lors de leur première série d'épreuves ?
- Comment les ministères de l'Education et de l'Enseignement supérieur prévoient-ils de permettre aux étudiants de BTS en alternance de préparer leurs éventuels examens de rattrapage alors qu'ils passeront à temps plein chez leur employeur dès la fin de leur première série d'épreuves ?
- Comment les ministères de l'Education et de l'Enseignement supérieur justifient-ils leur inégalité de traitement entre les élèves et étudiants qui passent un examen pour l'obtention d'un diplôme quand il permet aux élèves qui passent leur bac de choisir entre leurs notes de contrôle continu ou d'examen final et de bénéficier d'épreuves de rattrapage en cas d'échec et que dans le même temps, pour les étudiants de BTS, il n'organise qu'une session de rattrapage sans leur permettre de s'appuyer sur leurs notes obtenues en contrôle continu ?
- Pourquoi les élèves passant les EAF ne bénéficient-ils pas des mêmes aménagements pour leurs épreuves écrites que ceux prévus pour les épreuves de philosophie du bac général ?

Nous vous prions d'accepter, Madame la ministre, monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Rodrigo ARENAS
Co-président



Carla DUGAULT,
Co-présidente

